# LUNDI 22 OCTOBRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA SEIGNEURIE RENCONTRE ORDINAIRE ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture, présence et quorum
- 2. Parole au public
- 3. Mot de la direction
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5. Adoption et suivi procès-verbal septembre 2025
- 6. Structure conseil
  - 6.1. Déclaration des intérêts
- 7. Formation obligatoire membres CÉ
  - 7.1. Gouvernance scolaire-conseil d'établissement

https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/administration-

encadrements/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire

7.2. Formation obligatoire sur l'intimidation et la violence

 $\underline{https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/intimidation/formations-pour-contrer-lintimidation/reseau-scolaire$ 

### 8. Adoptions

- 8.1. Bilan annuel 24-25
- 8.2. Activités éducatives (document remis séance tenante)
- 8.3. Règles de régie interne
- 8.4. Utilisation des locaux et immeubles mis à disposition de l'école
- 8.5. Plan de lutte
- 8.6. Changement calendrier scolaire

# 9. Approbations

9.1. Budget de fonctionnement du CE

# 10. Consultation

- 10.1. Cadre d'organisation scolaire 26-29
- 10.2. Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition dans les établissements

### 11.Information

- 11.1. Comité de parents
- 11.2. OPP
  - 11.2.1. Photo scolaire
- 11.3. Information de l'équipe-école
- 11.4. Information du service de garde
- 11.5. Information de la direction
- 12. Affaires diverses
- 13. Levée assemblée